

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 93-0438/PRE/INT Portant rectification de l'arrêté n°-93-0409 /PRE du 26 avril 1993 et de l'arrêté n° 93-0425PRE du 3 mai 1993 relatifs à la composition des bureaux de vote pour l'élection présidentielle des 7 et 21 mai 1993.

n° 93-0438/PRE/INT

Ministère MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA DÉCENTRALISA- TION	Date de publication 4 mai 1993
Numéro JO n° 5 du 05/05/1993	Date du numéro 5 mai 1993

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

le président de la République, chi du gouvernement: Vu la Constitution du 4 septembre 1992: Vu la loi organique n° AN/1992 du 29 octobre 1992 relative aux élections

Vu le décret n° 93-0025PRE du 29 mars 1993 convoquant le collège électoral pour l'élection présidentielle: Vu l'arrêté n° 93-0352/PRE du 15 avril 1993 fixant le nombre et l'emplacement des bureaux de vote pour les élections présidentielles des 7 et 21 mai 1993

Vu le décret n° 93-0010PRE du 4 février 1993 remaniant le gouvernement et fixant ses attributions

Sur proposition du ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation.

TEXTE INTÉGRAL

Article premier — Les rectifications suivantes sont portées aux tableaux annexés à l'arrêté n° 93-0409PRE du 26 avril 1993 et à l'arrêté n°93-0425 du 3 mai 1993. Bureau de vote n°14 Services techniques — Base I Président : Mohamed Awaleh Aden — Imprimerie nationale. Bureau de voté n° 18 Ecole Einguela III Secrétaire : Saïda Daher Awad — Education nationale. Bureau de vote n°22 Ancienne école quartier 5- I Président : Ide Ismaël Doualeh — Santé publique. Bureau de Vote n°24 Ecole quartier 5 – I secrétaire : Mahdi Ahmed Odowa — Education nationale. Bureau de vote n°27 Ecole quartier 6 – I Président : Omar Aouled Miguil – Jeunesse et Sports. Bureau de vote n°29 Ecole quartier 6 – III Secrétaire : Omar Farah Osman – Enseignant Q.6. Bureau de vote n°30 Ecole quartier 6 IV Secrétaire : Omar Hadji Djama — Enseignant Q.6 Bureau de vote n° 37 Ecole quartier 7 – II Président : Anmed Ali Boulaleh — Contributions directes. Bureau de vote n°50 Ecole quartier 7 bis I Président : Yacin Hassan Liban — Fonction publique. Bureau de vote n°72 Ecole Arhiba VI Président : Houmed Maki Ibrahim — Santé publique Secrétaire : Mohamed Saïd Barkad — Arhiba. Bureau de vote n°63 Ecole Arhiba VIII Secrétaire : Mohamed Ibrahim Mohamed. . Bureau de vote n° 72 Ecole Ambouli 2 III Secrétaire : Ahmed Elmi Waïss — Ecole Arhiba. Bureau de vote n° 74

3e Arrondissement II Président : Issame Saleh Ali – Enseignant Ambouli 2. Bureau de vote n°75 Ecole Balbala II Président : Saad Djama Barreh – Hôpital Peltier. Bureau de vote n°81 Ecole Balbala 3-1 Président : Abdourahman Abdo Kassim — Education nationale. Bureau de vote n°82 À Ecole Balbala 3 – II Président : Abdoufatah Moussa Ahmed —Finances. Bureau de vote n° 83 Ecole Balbala 3-III Président — Ibrahim Mousse FARAH Bureau de vote n°89 Ecole Tour Ousboll II Président : Abdillahi Hassan Saban — ONED Bureau de vote n°93 Ecole Arta I Président : Anmed Moussa Dabar — Casino Sheraton. Bureau de vote n° 99 Ecole de Damerjog | Secrétaire : Abdoukader {man Aden— S.C Posteadminis. Damerjog. Président suppléants : Abdillahi Omar Ibrahim — Education nationale Ahmed Doubéd Moussa — Direction des Finances Youssouf Omar Guelleh — IGADD Moussa Ibrahim Cheikh — Direction de l’Elevage. Secrétaire suppléants : mustapha Bileh Doualeh — Enseignant Abdouwahad Ibrahim Yonis — Enseignant Choukri Ismail Dihod — Enseignant Amin Abdi Omar — Enseignant : Gadid Hersi Guedi — Service technique district Deka Ahmed Barreh – Service population : Zam Zam Abdillahi Meigag — Enseignante Zoubeir Arafat Abdillahi — Enseignant Mohamed Hassan Moh — Enseignant Abdo Waïss Arreh — Enseignant wahib Djama Mahamoud – Massida Transit Saada Ibrahim Ahmed – P.A Damerjog Ibrahim Aden Ithman — Enseignant Le reste sans changement.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué, affiné et publié suivant la procédure d’urgence partout où besoin sera et inséré au-Journal officiel.
